

COMMUNIQUE DE PRESSE

« JE DEPOSE PLAINTE CONTRE LES PREDICATEURS DE HAINE. »

Suite aux débordements qui ont éclaté devant l'école n°1 à Schaerbeek ces lundi et mardi matin, je dénonce, en tant que bourgmestre de Schaerbeek, les mensonges, les travestissements de la réalité, les inventions mais surtout les appels à la haine et à la violence contre les équipes pédagogiques de l'école n°1 à Schaerbeek et les institutions belges. Des messages haineux et mensongers ont été répandus sur les réseaux sociaux par certaines personnes en mal de notoriété politique, dans un but de propagande politicienne et au mépris du respect des personnes, institutions et même de la vie privée.

Je vise en particulier le conseiller communal Yusuf Yildiz, candidat sur la liste régionale bruxelloise du CDH, qui a cherché à se faire connaître en faisant le buzz sur les réseaux sociaux sans hésiter à proférer des accusations fantaisistes, fondées sur des mensonges et dénigrant les institutions de ce pays. Je vise également d'autres intervenants sur les réseaux sociaux appelant à manifester violemment, comme le conseiller communal socialiste de la Ville de Bruxelles, Mr Diallo et le conseiller communal, chef de groupe socialiste au conseil communal de Schaerbeek, Mr Bouhjar.

Je dépose plainte en tant que bourgmestre de Schaerbeek, au nom de l'école communale n°1, de toute son équipe pédagogique et tout son personnel, qui ont été injustement accusés sans preuve ni fondement, mais surtout attaqués et mis en danger (ainsi que les enfants scolarisés) alors qu'ils exerçaient leur noble mission au bénéfice des enfants de ce quartier fragilisé de Schaerbeek. Ce personnel mérite notre soutien et nos encouragements. Le dépôt de plainte vise les appels à la violence et les dégradations physiques subies par l'école (deux personnes ont fait l'objet d'une arrestation, elles habitent Laeken et Anderlecht).

Les propos tenus sur les réseaux sociaux par Mr Yusuf Yildiz (CDH) sont inadmissibles et indignes de son parti. En proférant ces appels à la violence, fondés sur des mensonges évidents, il s'est rendu parjure de son serment de conseiller communal (« Je jure d'observer la Constitution et les lois du peuple belge »). Notre cadre constitutionnel et légal instaure la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice, qui doit exercer sa mission sans interférence du pouvoir politique et en dehors de la pression populaire.

Je réclame de Maxime Prévot, président du CDH, qu'il prenne la sanction que le comportement de Mr Yusuf Yildiz réclame, à savoir la radiation de son parti. J'invite Mme Fremault, tête de liste régionale, à l'exclure de sa liste électorale et le groupe CDH au conseil communal de Schaerbeek d'exclure ce conseiller de ses rangs. Le CDH ne peut conserver dans ses rangs un prédicateur de haine, qui profère des mensonges et invite à la violence en retournant la population contre les institutions de ce pays.

En soutenant ce genre de démarche, un appel à la violence dans une vidéo en turc sur les réseaux sociaux, la pratique de ce candidat CDH conforte le communautarisme, à savoir le développement séparé des opinions publiques, une démarche qui divise les citoyens et détruit toute capacité à partager des informations et des valeurs communes et mener un débat commun sur les enjeux sociétaux. Il n'est pas acceptable de

développer une forme d'isolement d'une partie de l'opinion publique en ne diffusant des messages politiques qu'en une seule langue étrangère et, qui plus est, en visant à retourner cette partie de l'opinion contre les institutions.

Cette affaire suscite en moi les quatre réflexions suivantes.

1. Je veux louer la qualité et la rapidité de réaction des services scolaires, sociaux, médicaux, policiers et judiciaires, qui ont, tous, bien réagi. Je suis fier de ce pays et des femmes et des hommes qui assument ces missions de service public auprès des plus fragiles de nos concitoyens. Je continuerai à réclamer des moyens suffisants pour qu'ils poursuivent leurs missions dans les meilleures conditions.
2. Je comprends pleinement le questionnement légitime exprimé par les parents qui confient leurs enfants à l'école n°1, dans le contexte de haine et de mensonges répandus sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, notre priorité est de renouer le lien de confiance qui unit les équipes pédagogiques et les parents pour continuer à assurer la meilleure qualité de l'accueil de leurs enfants.
3. Je soutiens la famille concernée par cette affaire, qui a été entraînée et dépassée par l'exploitation politique que certains ont voulu faire de celle-ci. Cette famille mérite notre considération, elle a droit au soutien des services sociaux, son avocat a le droit d'accéder aux pièces du dossier, cette petite fille a le droit aux soins que son état réclame.
4. Une fois de plus, les réseaux sociaux ont servi de véhicule au développement de mensonges, de « fake news », de contre-vérités inventées, d'appels à la haine et à la violence. Les débordements qu'ils rendent possibles sont indignes d'une société responsable.

CONTACT PRESSE :

Marc Weber, Chef de Cabinet

02/244 71 23 • 0475/59 70 42 • mweber@schaerbeek.be

Thomas Amrom, Collaborateur

02/244 71 20 • 0485/73 33 09 • tamrom@schaerbeek.be